04 oct 2021 -14:39

Le ministre Vincent Van Quickenborne et le secrétaire d'État Mathieu Michel visitent le chantier du nouveau village pénitentiaire de Haren

Le lundi 4 octobre 2021, le ministre de la Justice, Vincent Van Quickenborne, et le secrétaire d'État chargé de la Régie des Bâtiments, Mathieu Michel, ont visité le chantier du nouveau village pénitentiaire de Haren. Ils étaient accompagnés du ministre-Président de la Région de Bruxelles-Capitale, Rudi Vervoort.

Mathieu Michel, secrétaire d'État à la Digitalisation, chargé de la Simplification administrative, de la Protection de la vie privée et de la Régie des Bâtiments :
« Nous arrivons doucement à la fin de ce chantier, et je me réjouis que la perspective d'une détention dans des conditions bien plus dignes à Bruxelles se rapproche.
Nous allons enfin pouvoir remplacer les prisons actuelles, et particulièrement vétustes, de Saint-Gilles, Forest et Berkendael, par une prison plus fonctionnelle et plus durable.
L'agencement permettra d'améliorer la qualité de vie des détenus et de ceux qui y travaillent quotidiennement.
Nous nous sommes inscrits dans un partenariat public-privé, qui permettra à terme à l'État fédéral de récupérer un complexe entretenu et modernisé. »

Vincent Van Quickenborne, vice-Premier ministre et ministre de la Justice :
« La future prison de Haren aura la forme d'un village, avec des salles de formation, des ateliers de travail, une division pour les primodélinquants ou encore un centre médical. Un village pénitentiaire, qui favorisera une nouvelle manière de voir la détention, avec la création de nouvelles fonctions d'assistant de sécurité et d'accompagnateur de détention, qui est plus humain et qui vise dès le début sur la responsabilisation et resocialisation du détenu. Une prison tournée vers l'avenir et respectueuse de l'environnement ! »

Bruno Geltmeyer, CEO Denys NV :
« Ce village pénitentiaire est conçu et construit avec l'ambition de mettre à disposition en 2022 la prison la plus humaine et la moins énergivore de Belgique. La réalisation fructueuse de ce projet en période de pandémie mondiale n'a été possible que grâce au dévouement de très nombreux collaborateurs auprès de toutes les parties prenantes, ce dont je les remercie ! »

Le village pénitentiaire de Haren

En exécution du Masterplan pour une infrastructure pénitentiaire dans des conditions humaines, les prisons de Saint-Gilles, Forest et Berkendael seront remplacées par le village pénitentiaire à Haren actuellement en construction.

Le village pénitentiaire comprendra plusieurs entités de séjour : 1 maison d'arrêt pour hommes, 1 maison de peine pour hommes, 1 centre fermé pour femmes, 1 centre ouvert pour femmes, 1 centre d'observation, 1 centre médical et psychiatrique et des ateliers de travail.
Au centre se trouvera ce que l'on appelle « l'hôtel de ville » qui rassemblera des fonctions communes

telles que le complexe d'accueil et de visite, la salle de sport, le front office et le tribunal de l'application des peines.

En outre, un bâtiment d'entrée abritant les salles du conseil et un bâtiment administratif situé à l'extérieur du mur périmétrique seront également intégrés.

Comme il s'agit de bâtiments indépendants, nous parlons d'un village pénitentiaire d'une capacité de quelque 1 190 détenus. Les unités de vie plus petites (accueillant chacune quelque 30 personnes) sont un concept innovateur et permettront d'améliorer la qualité de vie, tant des détenus que des membres du personnel.

Ce complexe pénitentiaire est construit selon une procédure DBFM. Cette procédure avait déjà été appliquée pour la réalisation des prisons de Marche-en-Famenne (2013), Leuze-en-Hainaut (2014) et Beveren (2014). Dans ce contexte, un partenaire privé est chargé de la conception, de la construction, du financement et de la maintenance du complexe pour une durée de 25 ans.

Le consortium Cafasso a été désigné pour exécuter le marché DBFM. Il est composé des principaux partenaires suivants : Denys NV, FCC Construcción S.A. et Macquarie Group.

État d'avancement des travaux

Les travaux ont débuté à l'automne 2018 et se poursuivront jusqu'à la mi-2022.

En 2018, le chemin du Keelbeek a été dévié autour du périmètre du village pénitentiaire, et l'évacuation de la décharge existante ainsi que les travaux de terrassement et de nivellement ont commencé. En 2019, les travaux de fondation et de gros œuvre ont débuté. Les différents bâtiments indépendants sont érigés à l'aide de 15 grues à tour.

En 2020, les travaux de façade et de toiture ont débuté, suivis de l'installation des éléments techniques et de l'exécution des premiers parachèvements intérieurs dans les différents bâtiments.

Entre-temps, tous les bâtiments ont été rendus presque complètement étanches à l'eau et au vent. Actuellement, les finitions intérieures et extérieures ainsi que le parachèvement des installations techniques par bâtiment sont en cours.

Le mur périmétrique en béton a en grande partie été placé et les aménagements extérieurs, dont les chemins pour les voitures et les piétons ainsi que le parking, ont débuté.

Le test et la phase de réception commenceront prochainement. L'ensemble du projet sera mis à disposition à partir de juillet 2022. À partir de septembre 2022, le SPF Justice commencera à accueillir les premiers détenus.

Construction durable

Un système de stockage géothermique par puits de forage a été installé avec 250 forages d'une profondeur allant jusqu'à environ 90 mètres.

Ce système de stockage géothermique par puits de forage est l'un des plus grands en Belgique.
Il permet de refroidir ou de réchauffer les bâtiments avec l'énergie provenant du sol.

En été, le système souterrain de conduites permet de stocker le surplus de chaleur dans le sol pour refroidir les bâtiments. En hiver, la chaleur stockée peut être libérée afin de les réchauffer. La distribution de chaleur aux différents bâtiments du village pénitentiaire se fait par un réseau de chaleur.

Lors de l'introduction de la première demande de permis de bâtir en 2013, le projet atteignait un niveau K moyen de K18. Cela signifie qu'il répondait au niveau K maximal de K20 indiqué dans les spécifications de l'appel d'offres. La législation en vigueur à l'époque prescrivait un niveau K maximal de K40. Le projet faisait donc plus de deux fois mieux que ce qui était prescrit légalement. Aujourd'hui, près de 10 ans plus tard, la qualité d'isolation des bâtiments ne s'exprime plus en niveau K, mais nous voyons que les coefficients de transmission thermique (valeur U) des différents éléments de construction sont toujours meilleurs que la réglementation actuelle.

Un système de stockage géothermique par puits de forage et les valeurs énergétiques très ambitieuses des bâtiments sont donc bons tant pour le climat que pour la facture d'énergie.

Le complexe pénitentiaire sera aussi doté d'une installation de cogénération. Celle-ci sera utilisée pour produire de l'électricité. La chaleur résiduelle dégagée servira à produire de l'eau chaude.

Quelque 140 panneaux solaires seront placés sur le toit d'un bâtiment.

La consommation annuelle d'eau non potable (chasses des W.-C., entretien des espaces verts, etc.) est estimée à près de 9 500 000,00 litres. Grâce à l'utilisation des eaux pluviales stockées dans une zone tampon et des eaux usées épurées, il devient inutile d'utiliser de l'eau de ville potable pour des applications qui ne le demandent pas.

Enfin, le projet ambitionne d'obtenir une certification « BREEAM – Very Good ». BREEAM est une norme internationale qui évalue la durabilité des projets à l'échelle mondiale. Cette norme ne considère pas seulement les niveaux d'isolation et énergétique d'un bâtiment, mais évalue également l'ensemble du processus de construction et la phase d'utilisation.

Fiche technique

Propriétaire : État belge
Maître de l'ouvrage : Régie des Bâtiments
Utilisateur final : Service public fédéral Justice

Consortium DBFM : Consortium Cafasso (principaux partenaires Denys NV, FCC Construcción S.A. et Macquarie Group)
Durée des travaux : 2018 – 2022
Durée de mise à disposition : 25 ans (avec rétrocession à l’État belge)
Redevance annuelle de disponibilité : environ 40 millions d’euros
Superficie du site : 15 ha
Superficie nette au sol : environ 105 000 m²
Mur périmétrique : 1,2 km
Capacité : 1 190 places

Régie des Bâtiments
Avenue de la Toison d'Or 87 boîte 2
1060 Bruxelles
Belgique
+32 2 541 65 11
http://www.buildingsagency.be

Johan Vanderborght
Porte-parole
+32 (0)479 31 26 91
johan.vanderborght@buildingsagency.be

© 2021 - news.belgium.be